

<http://mobilitepartagee.free.fr>

Contrat du **Réseau VOITURAGE GRATUIT**

passé entre son représentant , Pascal Sacau demeurant 1, rue de l'avenir 73100 Aix-les-Bains

et **Yahya EL MESSAOUI** demeurant 66, rue du Tillet-Résidence les cols verts APT 104 Aix-les-Bains

Objet du prêt du véhicule

Le **Réseau VOITURAGE GRATUIT** dont le siège se situe 1, rue de l'avenir à Aix-les-Bains a mis gratuitement à la disposition de M.**Yahya EL MESSAOUI** depuis le 10 août 2009 une **fiat UNO** pour ses usages personnels et l'organisation d'un covoiturage libre et bénévole sur les quartiers de Lafin, Marlioz et Franklin et tout autre opportunité.

Usage du véhicule

Ce véhicule vient du quartier de Lafin. Son covoitureur actuel l'a recommandé au **Réseau**. Sa mise en circulation date du 27/11/89. Son kilométrage non garanti est d'environ 220 000 km à l'achat.

En contre-partie de cet apprentissage, les éventuels défraiements pour l'essence, versés par les citoyennes et les citoyens covoiturés, lui sont acquis en totalité.

Il en sera de même pour les sommes que déciderons de lui verser les partenaires du **Réseau** qui apposeront leur image de marque sur ce véhicule.

Dans le cas d'une facturation, nous retiendrons 10% du montant facturé et payé.

Sur le fond et dans la pratique, il s'agit d'atteindre, dans la mesure des conditions d'existence actuelles et des moyens techniques et financiers présents, **la plus grande autonomie possible** dans la gestion de sa propre mobilité et celle des concitoyens qu'il se chargera d'initier.

Toute infraction ou contravention constatée avec ce véhicule sera due par la personne à qui il a été confié. Le **Réseau** se réserve la possibilité de le reprendre **dès la première contravention**.

L'usage de ce véhicule doit respecter toutes les règles en vigueur en matière de code de la route et de civilité envers nos concitoyens.

Chaque personne qui décide de reprendre à son compte notre concept représente à la fois notre **image de marque** et celles des partenaires et sponsors présents sur tous les véhicules de la flotte.

En aucun cas l'activité d'**autopartage gratuit** soit le prêt d'un véhicule à un tiers ne peut être effectuée sans notre accord préalable et la présentation de la personne concernée.

Assurance du véhicule

Le fonctionnement normal du **Réseau** prévoit que le véhicule prêté est assuré par l'usager. En attendant que M. Yahya EL MESSAOUI règle des problèmes d'assurance avec un véhicule antérieur le **Réseau** assumera et paiera ce risque auprès de notre assureur.

La date limite de cette prise en charge est fixée d'un commun accord au 1er trimestre 2010.

Le point financier

Avec notre nouveau partenaire, nous avons effectué les visites de contrôle, les réparations et acheter les pièces nécessaires à la restauration cette **fiat UNO**.

Les frais engagés à ce jour sont constitués par l'achat soit un chèque de 250 euros tirés le 14 août 2009, la visite de contrôle à **AUTOVISION**, 62 euros, le contrôle pollution chez **MIDAS**-20 euros- l'achat de deux pneus neufs-**97,76 euros**-l'achat à la casse d'une rotule de frein, d'un faisceau de clignotant gauche et d'un pare-brise pour un total de 60 euros.

Cela fait un coût global financé au 14 septembre 2009 de **489,76 euros**.

Il faudra y rajouter la contre-visite, de la main d'oeuvre pour la pose du pare-brise, l'achat d'un haillon arrière-60 euros- et la nouvelle carte grise. Ces montants seront précisés dès qu'ils seront connus dans une annexe à ce document.

À ce jour, Yahya a participé à hauteur de **50 euros** à ces frais de mise en conformité de son outil de mobilité.

Le **Réseau** étant une école d'apprentissage de la mobilité qui doit conduire à l'**autonomie**, nous décidons d'un commun accord de revendre ce véhicule à son covoitureur dès que possible pour la somme de

A noter que toute cession de l'un des véhicules du **Réseau VOITURAGE GRATUIT** à la moitié de sa valeur constatée à la date de la vente vaut engagement de garder et valoriser l'ensemble des marquages du Réseau et de ses partenaires sur le véhicule concerné.

En cas d'impossibilité financière, nous ferons la point à la fin du 1er trimestre 2010 et l'acheteur s'engage à nous recéder le véhicule au prix payé à la date de la reprise en fonction de l'état du véhicule.

Nous associerons notre expérience et notre image de marque et celle de nos partenaires à **ce véhicule** tant que ces dispositions seront librement respectées.

Dans le cas contraire, nous nous réservons la possibilité de dénoncer publiquement notre désolidarisation tout en engageant les poursuites que la loi prévoit à cet effet.

Remarques de M. Yahya EL MISSAOUI :

“Non, c'est clair “

Afin d'évoluer dans la compréhension du concept de mobilité pARtagée nous recommandons vivement à tous les partenaires et covoitureurs de consulter nos travaux théoriques et pratiques sur notre site :

<http://mobilitepartagee.free.fr>

Le **Réseau VOITURAGE GRATUIT** est un atelier d'apprentissage de l'école de la mobilité. C'est un lieu de passage qui conduit à l'autonomie et à l'action consciente dans le cadre d'une mise en oeuvre collective.

Lu et approuvé,

Yahya EL MISSAOUI

Lu et approuvé,

Pascal SACAU, créateur et gérant du Réseau,
écologue indépendant en profession libérale